



**Résolution du CSE
sur un financement exceptionnel du CSE central
en vue d'une aide au CSE d'établissement de Mayotte**

Les élus du CSE du Réseau France 3 ont pris connaissance du projet de convention visant à accorder une aide exceptionnelle au CSE d'établissement de Mayotte la 1^{ère}, via le CSE central de l'entreprise.

Dans une démarche de solidarité à l'égard de leurs collègues de Mayotte la 1^{ère}, ils mandatent le secrétaire du CSE, Jean-Hervé Guilcher, pour signer la convention proposée par le CSE central et faire toutes les diligences nécessaires.

Conformément à l'article 4 de la convention, ils demandent à bénéficier d'un reporting précis des aides accordées, ainsi que des critères ayant présidé à leur attribution.

Votants : 24

Votes favorables : 19

Abstentions : 5

Les organisations CGT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 19 mars 2025